



**ACADÉMIE
DE GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY CAFIPEMF -SESSION 2026-

Préambule :

Au-delà d'un rappel de l'essentiel des textes officiels encadrant l'organisation de cette certification, le rapport se veut être la synthèse des remarques des membres de jury et une aide aux candidats qui souhaitent poursuivre une évolution de carrière et s'appuyer sur des recommandations pour préparer cette épreuve.

L'académie de Guadeloupe a besoin de formateurs bien accompagnés et formés afin d'offrir le meilleur au suivi et à l'accompagnement des professeurs des écoles stagiaires, des contractuels et des enseignants débutants ou non.

De ce fait, une fois la vérification des conditions requises, il est important de souligner que l'hétérogénéité des candidats oblige à une personnalisation des parcours pour la montée en compétences de chaque candidat qui doit garder confiance en son projet et accepter les nombreuses remises en question inhérentes à la passation de cette certification.

Je tiens à remercier chacun des acteurs mobilisés par cette certification : les personnels administratifs de la Division des Examens et Concours, les membres des jurys et les participants à la formation que sont notamment les Inspecteurs de l'Éducation Nationale en charge d'une circonscription, les conseillers pédagogiques, les formateurs académiques ainsi que les formateurs de l'INSPÉ.

La vice-présidente du jury

Marilyne MARMOT-CHAUVET, A-DAASEN

CAFIPEMF SESSION 2026

Références : *Bulletin officiel n°21 du 27 mai 2021- Circulaire du 19-5-2021. MENJS*

Ce rapport se compose de trois parties :

1. Nature et attendus des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou professeur des écoles maître formateur	P.4
2. Données statistiques	P.8
3. Commentaires et recommandations	P.11
3.1 : 1 ^{ère} épreuve d'admission	P.11
3.2 : 2 ^{ème} épreuve d'admission	P.14
3.3 : Épreuve de spécialisation	P.17
Conclusion	p.18

1. Nature des épreuves du Cafipemf

Bulletin officiel n°21 du 27 mai 2021. NOR : MENE2115553C

Circulaire du 19-5-2021. MENJS

Cette certification ne présente aucune épreuve d'admissibilité mais uniquement deux sessions d'admission.

Les membres du jury disposent de grilles d'évaluation nationales pour chacune des épreuves dans l'annexe 2 de la circulaire.

Il est à noter la proposition d'une épreuve complémentaire facultative de spécialisation à partir de la liste suivante : arts visuels, éducation physique et sportive, éducation musicale, enseignement en maternelle, enseignement en numérique, langues et cultures régionales, langues vivantes étrangères, histoire-géographie enseignement moral et civique, sciences et technologie.

Ce n'est qu'après trois années d'exercice en qualité de conseiller pédagogique ou de maître formateur du premier degré, que les titulaires du Cafipemf peuvent se présenter à une épreuve facultative en vue d'obtenir une attestation complémentaire de spécialisation.

La première épreuve d'admission est constituée de deux séquences :

1. Un temps d'enseignement en classe assuré par le candidat en présence du jury ;
2. Un temps d'entretien du candidat avec le jury, immédiatement après le temps d'enseignement.

Il est demandé au candidat de mettre à la disposition du jury le ou les documents de préparation du temps d'enseignement qu'il conduit et tout autre document qu'il jugera utile pour l'aider à apprécier cette séquence.

L'entretien consiste en un échange permettant au candidat, notamment, d'explicitier ses choix concernant le temps d'enseignement observé par le jury.

Durant cet entretien, le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse de sa propre pratique, à l'inscrire dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice, à proposer des outils, démarches et supports d'enseignement de qualité. Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise par le candidat des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

Il est à noter que le niveau de classe est celui du candidat et que celui-ci choisit s'il présentera une séance d'enseignement en français ou en mathématiques. En maternelle, l'on s'appuiera

sur une séance en activités langagières pour le français ou la construction du nombre en mathématiques.

Ce choix est déterminant car il conditionne la suite des épreuves : le candidat poursuivra dans un cycle inverse (maternelle ou élémentaire) et s'obligera à analyser du français ou des mathématiques suivant ce qui aura été présenté lors de l'épreuve 1.

La seconde épreuve d'admission est constituée de quatre séquences :

1. L'observation par le candidat d'une séance de classe menée par un enseignant titulaire ou stagiaire, en présence du jury ;
2. L'analyse de la séance avec l'enseignant de la classe ;
3. La production par le candidat d'un rapport de visite ;
4. Un entretien du candidat avec le jury.

Cette phase de l'épreuve permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès de l'enseignant observé, à ordonner et hiérarchiser ses remarques, à formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et à s'assurer de leur compréhension, à proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

Le candidat procède à une analyse distanciée de son entretien avec l'enseignant observé lors de la séquence 2, explicite ses intentions et présente le rapport de visite rédigé en séquence 3.

Le questionnement du candidat par le jury dépasse le cadre de la séance observée en séquence 2.

Il permet au jury d'apprécier les connaissances pédagogiques et didactiques du candidat, d'évaluer sa capacité à conseiller et à accompagner les professeurs des écoles, en particulier dans les domaines du français ou des mathématiques, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

Cette seconde épreuve se déroule pour tous les candidats dans le délai d'un mois après la première épreuve.

Aménagement de la première épreuve d'admission pour les candidats directeurs d'école déchargés de classe et les candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique : deux séquences

Les deux séquences sont consécutives. Elles ont lieu le même jour. Le candidat bénéficie d'une pause de 15 minutes entre chaque séquence.

Séquence 1 aménagée : observation par le jury d'une séance collective animée par le candidat dans le cadre de son contexte d'exercice professionnel.

L'observation d'un candidat exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique est réalisée lors de l'animation par le candidat d'une action de formation professionnelle collective. Cette action concerne un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue.

L'observation d'un candidat directeur d'école déchargé de classe est réalisée lors de l'animation par le candidat d'une réunion de nature pédagogique (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil école-collège) ou d'une action de formation professionnelle collective, initiale ou continue.

Le thème de l'action collective de formation ou de la réunion pédagogique animée porte, au choix du candidat :

- soit sur le français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle ;
- soit sur les mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle.

Le jury apprécie la capacité du candidat à animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole et la participation active de tous, de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée, à proposer des outils, démarches et supports didactiques et pédagogiques utiles, des prolongements possibles.

Séquence 2 aménagée : entretien entre le candidat et le jury, immédiatement consécutif au temps d'animation observé.

L'entretien consiste en un échange permettant au candidat d'explicitier ses choix d'animation et de conduire une analyse du déroulement de l'action menée. Le jury évalue la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle, à l'inscrire dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice. Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise par le candidat des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

L'épreuve complémentaire de spécialisation

Uniquement, les candidats titulaires d'un CAFIPEMF peuvent se présenter à cette épreuve.

Le choix de la spécialisation : arts visuels, EPS, Education musicale, Enseignement en maternelle, Enseignement et Numérique, Histoire-Géographie-enseignement moral et civique, Langues culture régionales, Sciences et technologie doit être précisé lors de l'inscription du candidat.

Pour la spécialisation LVE et LCR, la langue choisie doit être enseignée dans l'académie et appartenir aux langues prévues dans les programmes.

Cette épreuve de spécialisation se compose de 3 séquences :

La première épreuve consiste en un rapport d'activités professionnelles effectuées en qualité de PEMF ou de CPC valorisant les compétences propres à la spécialisation visée.

Ce document de 5 pages, sans annexe, sera support de l'entretien de la séance 3.

La seconde épreuve concerne la spécialisation choisie. Elle se décline en une action de formation professionnelle collective, dans la spécialisation choisie, auprès d'enseignants en formation initiale ou continue. Le jury observera tout particulièrement « *la capacité du candidat à mettre en œuvre des techniques d'animation diversifiées permettant la participation active de tous, à proposer des démarches, outils, supports didactiques et pédagogiques utiles pour la problématique travaillée, à établir des liens avec les autres apprentissages* ».

La troisième épreuve consiste en un entretien avec le jury qui permet au candidat d'explicitier, argumenter ses choix opérés dans l'action de formation et bien sûr d'approfondir les axes présentés dans le rapport d'activité. Il sera question d'évaluer l'expertise professionnelle de formateur et les connaissances pédagogiques et didactiques dans la spécialisation choisie.

Pour cette session 2026 aucun candidat ne s'est inscrit à l'épreuve complémentaire de spécialisation.

2. DONNÉES STATISTIQUES

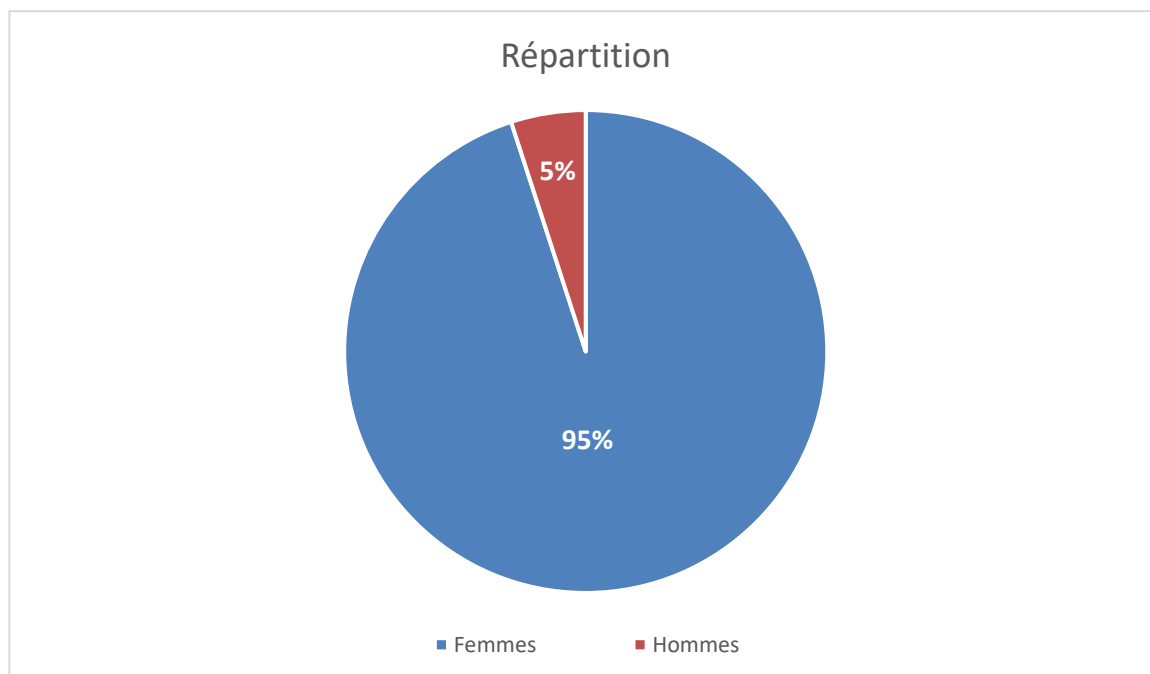
Nombre de candidats inscrits : **21**

Nombre de candidats présents : **18**

Nombre d'annulation de candidature : **3**

Répartition des femmes et des hommes inscrits

Femmes	Hommes
20	1



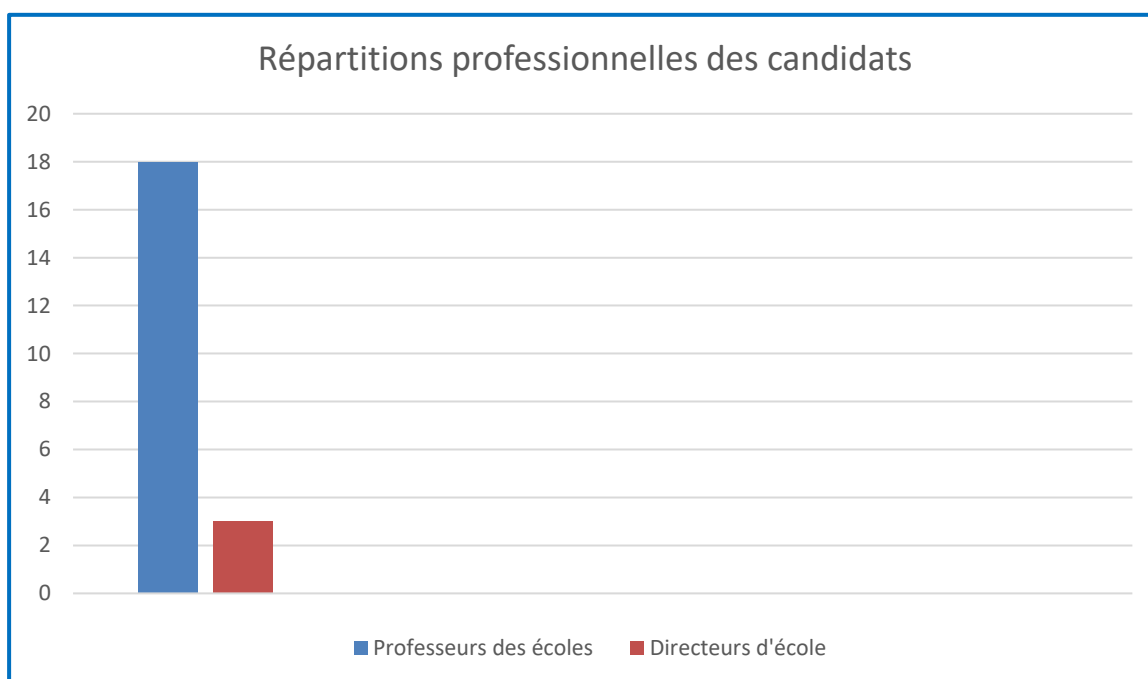
Répartition des candidats par circonscription

Circonscription	Nbre de candidat
ADJOINTE AU DAASEN	1
Baie-Mahault	3
Basse-Terre	1
Bouillante	2
Capesterre Belle-Eau	2
Gosier / Abymes	1
Grande-Terre Nord	4
Iles du Nord	2
Pointe-à-Pitre	2
Sainte-Rose	1
Saint-François	2
	21

Répartition des situations des candidats

1er inscription	Inscription à l'épreuve facultative de spécialisation	Admissible d'une session antérieure	Présentation aux épreuves d'admission	Directeur d'école déchargé de classe ou Conseillers pédagogiques	Conservation de note	Total
13	0	1	2	3	2	21

Situation professionnelle des candidats



18 professeurs des écoles et 3 directeurs d'école
18 Candidats 6 admissibles

3. Commentaires et recommandations

3.1 : 1^{ère} épreuve d'admission séquence 1

Les 2 séquences de la première épreuve ont été correctement préparées, notamment par les candidats ayant suivi assidûment la formation académique.

Points positifs :

- Maintien d'un climat de classe propice aux apprentissages (gestion des élèves perturbateurs, socialisation des élèves, mise en activité...) ;
- Annonce d'un plan ;
- Références aux différents guides et aux documents d'accompagnement ;

Les membres du jury ont constaté une fragilité pédagogique et didactique d'un grand nombre de candidats. La prise en compte des élèves à besoins particuliers a fait défaut notamment dans le choix du support ou de la modalité d'accompagnement.

Pour cette séquence, il est attendu du candidat, une maîtrise de l'objectif fixé et des choix opérés pour faire réussir tous les élèves qu'il connaît depuis le début de l'année scolaire.

Points de vigilance :

- Favoriser davantage l'implication cognitive de tous les élèves ;
- Mettre en œuvre de manière efficiente la différenciation pédagogique ;
- Mettre en œuvre un enseignement suffisamment explicite pour susciter l'engagement des élèves et l'accès aux savoirs, notamment pour les élèves à besoins particuliers (manipulation, temps de synthèse après l'activité, aspect méthodologique, savoir-faire à maîtriser pour l'élève qui en a besoin) afin de donner du sens aux apprentissages et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre élèves ;
- Exploiter davantage les interactions langagières relevées, notamment en maternelle ;
- Être précis lors de la passation des consignes et les faire reformuler par les élèves ;
- Prendre du recul sur sa propre pratique. Il s'agit là d'une pratique quotidienne à s'imposer lors de la préparation d'une séance : quel est l'objectif de ma séance ? Comment vais-je le présenter aux élèves ? Vais-je le présenter de la même manière à tous les élèves ...? Autant de questions qu'il convient de se poser pour aborder cette épreuve dans les meilleures conditions possibles ;
- Maîtriser la didactique du français et des mathématiques ;
- Savoir expliciter son choix pédagogique ;
- S'assurer de la sécurité de tous les élèves.

Il est essentiel que le candidat explicite ses choix à la lumière de sa connaissance des élèves de la classe, de la didactique et de la recherche notamment des neurosciences.

Celles-ci éclairent sur la manière dont un enfant apprend et par conséquent sur ce qui peut être mis en œuvre sur le plan pédagogique pour répondre aux besoins de chaque élève et mettre en exergue les compétences professionnelles du formateur à travers les 4 domaines de compétences :

1. Penser - Concevoir – Élaborer
2. Mettre en œuvre - Animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer - Analyser – Évaluer

Les membres du jury ont insisté sur la fragilité pédagogique et didactique de certains candidats. La confusion faite entre évaluation et mise en commun interpelle mais également le manque d'arguments quant à la pertinence du choix des activités proposées de différenciation pédagogique. Cette première séquence doit être l'occasion pour le candidat de faire montre de sa maîtrise de la connaissance de tous ses élèves et des choix pédagogiques qu'il opère.

Aménagement de la première épreuve d'admission pour les candidats directeurs d'école déchargés de classe

Points positifs :

- Une bonne maîtrise des techniques d'animation est à noter ainsi qu'une certaine aisance dans la conduite de l'animation ;

Les membres du jury précisent que l'action de formation est un exercice maîtrisé par les candidats en général, cependant des points de vigilance doivent être soulignés.

Points de vigilance :

- Annoncer les objectifs et synthétiser les contenus ;
- Gérer le temps : ne pas dupliquer une animation de trois heures dans un temps contraint d'une heure ;
- Diversifier l'activité des stagiaires et prévoir la participation de chacun ;
- Poser une problématique claire et la traiter ;
- Être à l'écoute du public ;
- Proposer des outils, des démarches, des supports, des prolongements possibles ;
- Penser à la participation de chacun, valoriser les enseignants, s'obliger à un produit fini pour les réunions ;
- Prendre en compte le point de vue du public malgré un temps contraint ;
- Proposer une évaluation aux participants de l'animation ou de la réunion.

3.1 : 1^{ère} épreuve d'admission séquence 2

Entretien avec le jury

Points positifs :

- Bonne posture de la plupart des candidats face au jury ;
- Préparation effective de l'entretien par l'annonce d'un plan ;
- Référence aux différents guides et aux documents d'accompagnement pour justifier des choix pédagogiques ;
- Références aux programmes ;

Points de vigilance :

- S'appropriier les attendus de la certification ;
- Savoir expliciter de manière claire ses choix pédagogiques
- Faire montre d'une bonne connaissance des compétences acquises ou à travailler chez chaque élève ;
- Utiliser le vocabulaire métier lors de l'entretien avec le jury ;
- Être ouvert aux questions ;
- Répondre aux questions de manière précise ;
- Fournir au jury tout document pouvant éclairer les choix opérés lors de la séance ;
- Rendre opérationnelles les connaissances théoriques lors de la conception de la séance ;

Recommandations aux candidats :

- Martyriser sa propre fiche de séance avant l'épreuve ;
- Préparer son entretien avec le jury au regard de la fiche de séance et des observations faites lors de la séance ;
- Développer des compétences réflexives sur sa propre pratique à partir des verbes suivants : penser, concevoir, élaborer, mettre en œuvre, animer, accompagner, observer, analyser et évaluer ;
- S'inscrire dans un dialogue avec le jury ;
- Maîtriser les phases du processus d'apprentissage ainsi que l'organisation temporelle de la séance mise en œuvre ;
- Connaître de manière approfondie les domaines d'enseignement, situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Compléter et actualiser ses connaissances des fondamentaux tant dans le domaine scientifique, didactique que pédagogique ;
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques ;

- Proposer une mise en œuvre qui favorise la communication au sein du groupe classe et les différents types d'oraux : le langage doit être modélisant et adapté à l'âge des élèves et aux situations d'apprentissage ;
- Avoir un regard sur l'ensemble des élèves mais surtout sur leur production pour avoir de la matière lors de l'entretien avec le jury ;
- Construire une fiche d'auto évaluation visant à prendre du recul sur sa propre séance ;
- Maîtriser les connaissances universitaires de la notion ou des notions présentées ;
- Savoir se remettre en question.

3.2 : 2^{ème} épreuve d'admission

Séquence 1 et 2 : Observation d'une séance puis analyse de la séance avec l'enseignant de la classe en présence du jury

Points positifs :

- Une observation active du candidat par l'élaboration d'une fiche d'observables (posture de l'enseignant, des élèves, la relation enseignant-élève etc.) ;
- Positionnement du candidat : assis côte à côte avec l'enseignant de la classe pour l'entretien ;
- Questions ouvertes pour permettre à l'enseignant de s'exprimer pleinement ;
- Les points soulevés ont bien été identifiés comme problématiques ;
- Des conseils opérationnels prodigués par certains candidats ;
- Une écoute active ;
- Un rapport en général bien rédigé ;

Point de vigilance :

- Éviter de faire un descriptif de la séance observée dans le bulletin de visite et n'y mettre que ce qui a été partagé avec le professeur des écoles ;
- Donner un temps de parole à l'enseignant pour exprimer son ressenti quant à l'atteinte de son objectif ou non ;
- Se déplacer dans la classe pour observer les productions des élèves ;
- Gérer le temps de parole de l'enseignant lors de l'entretien ;
- Dégager, prioriser et hiérarchiser les 2 ou 3 points qui permettraient à l'enseignant observé, de modifier sa séance dans le but d'améliorer l'apprentissage de ses élèves ;
- Prodiger des conseils (2 ou 3 maximum) clairs, concis, opérationnels et formulés de manière précise en les hiérarchisant ;
- Poser des questions qui invitent l'enseignant non pas à décrire ses actions mais à entrer dans une analyse réflexive de sa pratique de manière approfondie ;
- Observer les gestes professionnels de l'enseignant mais également la réaction des élèves face à l'activité proposée ;
- Mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès de l'enseignant observé ;

- Prendre aussi appui sur les outils présentés par l'enseignant pour échanger ;
- Utiliser la fiche d'observables à bon escient pour éviter de passer à côté de points importants de la séance ;
- Développer davantage la maïeutique : posture du formateur, à savoir celui qui amène l'autre à se poser des questions pour trouver une solution par lui-même.

Séquence 3 et 4 : rédaction du rapport de visite et entretien du candidat avec le jury

« Le questionnement du jury dépasse la cadre de la séance observée et lui permet d'apprécier les connaissances pédagogiques et didactiques du candidat, d'évaluer sa capacité à conseiller et à accompagner les professeurs des écoles, en particulier dans les domaines du français ou des mathématiques, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs ».

Commentaires des membres du jury

D'une manière générale, les rapports de visites remis par les candidats respectaient le format : le contexte de la visite, les outils de l'enseignant, les compétences et objectifs de la séance, la traduction du réel (la séance, les échanges entre l'enseignant et les élèves, le climat de la classe, les modalités de travail mises en œuvre), les marges de progrès et les points d'entrée pour l'entretien, les références (didactiques et pédagogiques) et le contrat pour les visites suivantes. Les contraintes rédactionnelles sont aussi respectées pour la majorité des candidats.

Cependant, Les candidats ont du mal à prendre de la distance par rapport à leur pratique immédiate. Certains candidats ne se sont pas approprié les attendus de l'épreuve.

Il est important de se référer et s'appuyer sur le prescrit qui indique quelles sont les compétences évaluées. Les candidats rencontrent des difficultés à prendre des indices pertinents quant à l'activité des élèves, la réalisation des tâches pour emmener l'enseignant débutant vers une analyse réflexive. Une certaine fragilité est à noter lorsqu'il s'agit de faire une première analyse des réussites et erreurs des élèves. Les candidats ont du mal à relever les points positifs de la séance proposée et les points à améliorer et peinent à emmener l'enseignant à justifier ses choix pédagogiques à partir d'une analyse du contexte fondée sur des résultats d'évaluation ou des éléments spécifiques.

Recommandations aux candidats :

Pour le rapport de visite

- Rédiger le rapport de visite signifie produire un outil d'accompagnement pour l'enseignant, un outil qui puisse l'aider à progresser ;
- Mettre en exergue et bien connaître l'intérêt pédagogique et didactique des références proposées dans la bibliographie du rapport de visite ;
- Approfondir les préoccupations des enseignants débutants ;
- Proposer des pistes de remédiation concrètes aux difficultés des enseignants ;
- Faire construire une synthèse par l'enseignant et l'utiliser comme une perspective ;
- Formuler des conseils précis et applicables immédiatement dans le vécu professionnel de l'enseignant ;
- Être concis, clair et efficace ;
- Eviter dans la rédaction du rapport de visite le descriptif de la séance.

Pour l'échange avec le jury

- Étayer et argumenter les réponses ;
- Préparer son entretien en évitant la redondance avec le rapport de visite ;
- Mobiliser des ressources diverses (savoirs personnels, références théoriques, culturels et veille pédagogique) ;
- S'appuyer sur les domaines de compétences du métier de formateur pour construire son propos ;
- Répondre aux questions et dynamiser les échanges avec le jury et ne pas hésiter à demander à reformuler la question
- Être capable de se détacher du rapport de visite pour entamer un échange dynamique, productif et professionnel avec le jury.

3.3 : Épreuve complémentaire de spécialisation

Aucun candidat pour cette session

Point de vigilance :

- Respecter le nombre de pages du rapport d'activité ;
- Construire un plan cohérent et faire ressortir une problématique vue lors de l'entretien ;
- Être au clair avec les attendus de la spécialisation à tous les niveaux d'enseignement ;
- Avoir une connaissance fine de la spécialisation face à un jury expert ;
- Montrer les liens possibles entre les différentes disciplines et la spécialisation choisie lors de l'action de formation ;
- Proposer des techniques d'animation diverses et variées lors de l'action de formation ;
- Être capable d'évaluer son action de formation ;
- Être capable d'argumenter, d'explicitier ses choix face au jury ;
- Approfondir les axes proposés dans le rapport d'activités ;
- Faire montre d'une expertise professionnelle de formateur ;
- Mettre en exergue ses connaissances didactiques et pédagogiques dans la spécialisation choisie.

Conclusion

Ce rapport se veut être une occasion professionnelle de réfléchir aux conditions optimales pour amorcer un changement de posture.

La certification est une porte d'entrée à la mise en place d'un processus réflexif quant à une évolution de carrière vers les métiers de formateurs autour des quatre domaines de compétences :

- Penser, concevoir, élaborer
- Mettre en œuvre, animer communiquer
- Accompagner
- Observer, analyser, évaluer

Ce rapport est aussi un outil pour permettre à chaque candidat d'approfondir son expertise d'enseignement exigé, notamment, en français et mathématiques et de découvrir les nouvelles missions et les gestes professionnels d'un formateur.